

Novembre 2020

Accueil et accompagnement des personnes âgées

Bilan des réalisations au 31 décembre 2018 et
programmation de places nouvelles
entre 2019 et 2023

Sommaire

Introduction	4
<u>1</u> Panorama général de l'offre et évolution à cinq ans.....	6
1. Offre existante.....	6
1.1. Évolution de l'offre	6
1.2. Taux d'équipement au 31 décembre 2018.....	6
2. Évolution prévisionnelle de l'offre.....	10
2.1. Panorama général de la programmation.....	10
2.2. Impact de la programmation sur l'offre territoriale.....	13
<u>2</u> Plans nationaux : réalisations au 31 décembre 2018 et programmation 2019-2023.....	14
1. Plan Solidarité grand âge	14
1.1. Places et montants notifiés	14
1.2. Autorisations de places et engagements de crédits : 94 % d'autorisations au 31 décembre 2018	15
1.3. Installation de places et consommation de crédits : consommation intégrale au 31 décembre 2023.....	16

2. Plan national Alzheimer et plan Maladies neurodégénératives..	17
2.1. Places et montants notifiés	17
2.2. Autorisations de places et engagements de crédits au 31 décembre 2018	18
2.3. Installation de places et consommation de crédits : 99 % des crédits seront consommés au 31 décembre 2023.....	19
3. Tous plans confondus	20
4. Réalisations de l'année 2018.....	22
Conclusion	23
Glossaire.....	24

Introduction

Objet du présent rapport

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) contribue au financement des plans de développement et de transformation de l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Elle délègue aux agences régionales de santé (ARS) les crédits leur permettant de programmer, d'autoriser, puis d'installer de nouveaux établissements et de nouveaux services.

Dans le cadre de cette mission, la Caisse réalise un suivi de la mise en œuvre des plans nationaux et des initiatives régionales de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement. Ce suivi donne lieu à des bilans annuels dans le champ des personnes âgées et dans le champ des personnes en situation de handicap (deux rapports distincts), qui sont présentés au Conseil de la CNSA.

Le présent document fait le point **sur les réalisations observées au 31 décembre 2018** ainsi que **sur les évolutions futures programmées par les ARS jusqu'en 2023 dans le champ des personnes âgées**. La première partie porte sur l'offre d'accueil et d'accompagnement de façon globale : **état des lieux à fin 2018 et évolutions prévues**. La seconde partie consiste en un approfondissement des réalisations et des évolutions prévues spécifiquement au titre des plans nationaux de développement de l'offre.

Précision relative à la source des données

Sauf mention spécifique, ce bilan est réalisé à partir des données de l'application SEPPIA (Suivi de l'exécution de la programmation pluriannuelle des installations et des autorisations) extraites le 10 octobre 2018.

L'outil SEPPIA remplace les anciennes applications e-Priac et SÉLIA et a été mis en service auprès des ARS en mars 2015. SEPPIA permet de suivre dans un même outil les programmations des ARS et leur mise en œuvre (autorisations et installations), déclinées par projet.

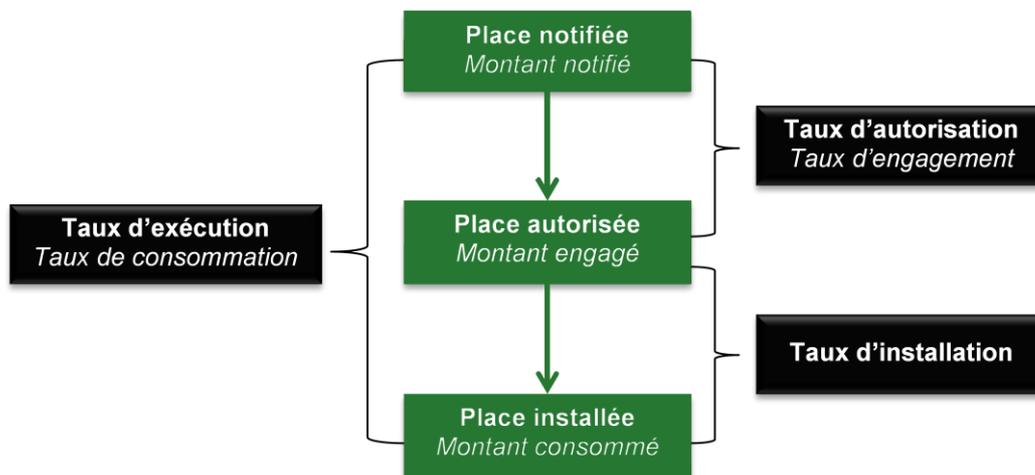
Processus de la programmation à l'installation

Il est fait référence tout au long du document à des places programmées, autorisées et installées par les ARS. Le schéma suivant rappelle l'enchaînement de ces différentes étapes du processus conduisant à l'ouverture de nouveaux services ou de nouveaux établissements.

Ce document porte ainsi sur toutes les autorisations et les installations, quelle que soit la procédure d'autorisation dont elles relèvent (appel à projets, appel à candidatures, extension non importante, comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale – CROSMS, transformation).

Notions utilisées dans le document

En miroir du processus rappelé ci-dessus, le schéma suivant illustre les notions de « montants notifiés/engagés/consommés » et de « taux de consommation », « taux d'engagement » et « taux d'installation » utilisées dans le présent rapport.



Les termes en italique renvoient à un raisonnement en crédits (ex. : taux d'engagement, taux de consommation).

Un glossaire a été inséré en fin de document afin de faciliter l'appropriation des sigles utilisés.

1 Panorama général de l'offre et évolution à cinq ans

1. Offre existante

1.1. Évolution de l'offre

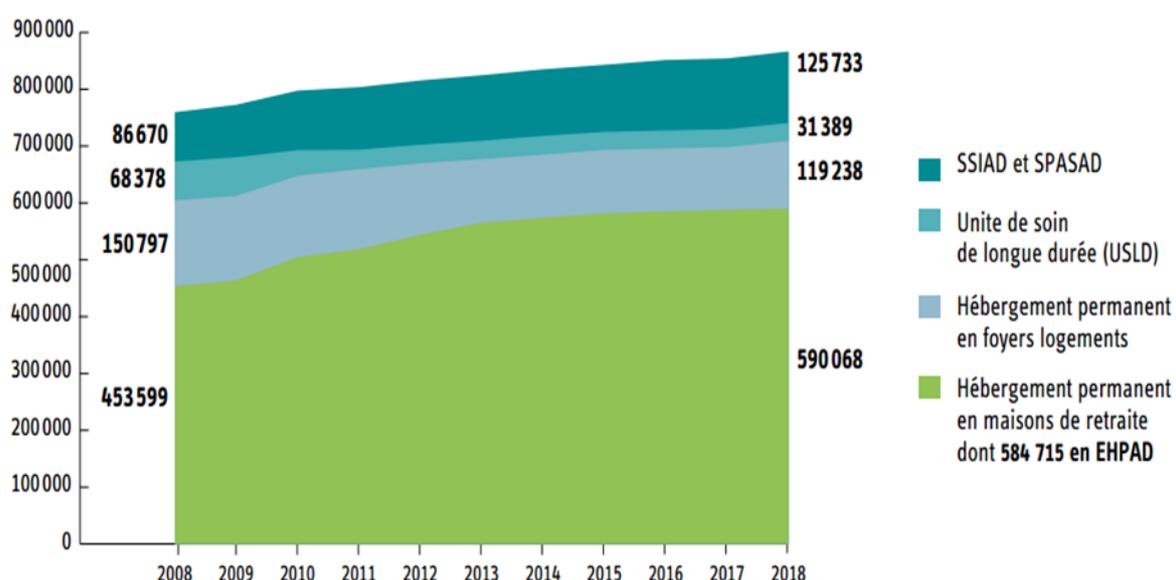
L'analyse du nombre de places installées en matière d'offre médico-sociale au titre de l'hébergement permanent (HP) en résidences autonomie et en maisons de retraite, dont en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), montre une augmentation de 17,38 % au cours de ces dix dernières années.

En 2018, 609 319 places pour personnes âgées dépendantes y compris en accueil temporaire étaient comptabilisées dans 7 532 EHPAD. Dans le secteur des personnes âgées, les résidences autonomie et les EHPAD proposent, outre un hébergement permanent, des solutions d'accueil temporaire et d'accueil de jour. Ainsi, en 2018, dans ces structures sont réparties **11 900 places en accueil de jour (AJ)** et **15 500 places en hébergement temporaire (HT)**.

1.2. Taux d'équipement au 31 décembre 2018

Bien que ne reflétant que partiellement la couverture des besoins, il est usuel d'établir un **taux d'équipement pour comparer les niveaux d'équipement des territoires à un instant t et de mesurer leur évolution dans le temps.**

Figure 1 : Évolution du nombre de places en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées



Source : STATISS et Panorama statistique.

Le taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées est établi en rapportant le nombre de places installées en ESMS au nombre de personnes âgées de 75 ans et plus.

En France, au 31 décembre 2018, il est légèrement inférieur à **123 places pour 1 000 personnes âgées**. En 2017, ce chiffre était presque identique.

L'offre est par ailleurs majoritairement composée de structures d'hébergement permanent. En 2017, on comptabilisait en effet 749 458 places installées au titre des accueils de jour, des hébergements temporaires et permanents, des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des unités d'hébergement renforcé (UHR). En 2018, 753 182 places ont été installées au titre de ces mêmes établissements et services médico-sociaux. Entre 2017 et 2018, le nombre de places en établissements et services pour personnes âgées a progressé de 0,53 %, un rythme inférieur au taux annuel moyen observé depuis 2006 (+2,0 %).

Tableau 1 : Places installées et taux d'équipement au 31 décembre 2018

Établissements et services médico-sociaux – secteur Personnes âgées	Nombre de places installées au 31/12/2018	Taux d'équipement
Accueils de jour	15 956	2,59
Hébergements permanents	598 869	97,37
Hébergements temporaires	11 943	1,94
Services de soins infirmiers à domicile	125 236	20,36
Unités d'hébergement renforcé	1 178	0,19
Total	753 182	122,46

Sources : Nombre de places, FINESS au 31/12/2018.

Population estimée des 75 ans et plus au 15/01/2018 et population des 75 ans et plus au 01/01/2017, INSEE.

L'accompagnement de soutien au domicile se compose de **125 236¹ places de SSIAD** (17 % de l'offre) et de **27 899 places de répit** (15 956 places d'AJ et 11 943 places en HT).

Tableau 2 : Places installées et taux d'équipement au 31 décembre 2018

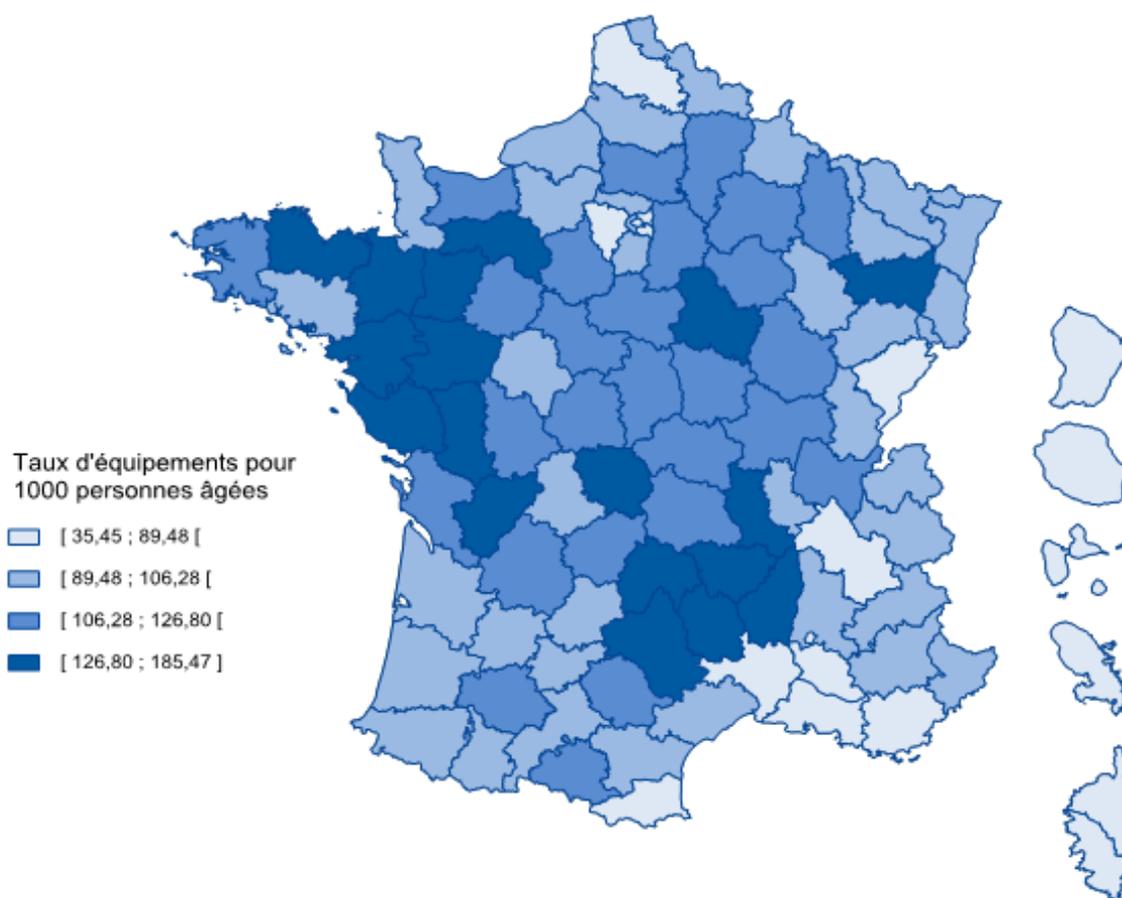
ESMS	En %
AJ	2,1 %
HP	79,5 %
HT	1,6 %
SSIAD	16,6 %
UHR	0,2 %

Source : SEPIIA – en places.

¹ Données issues de l'exercice 2018, contrairement à la au chiffre intégré dans la figure 1, issu de STATISS (données 2017).

Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux pour 1 000 habitants âgés de plus de 75 ans, par département en 2018

Établissements

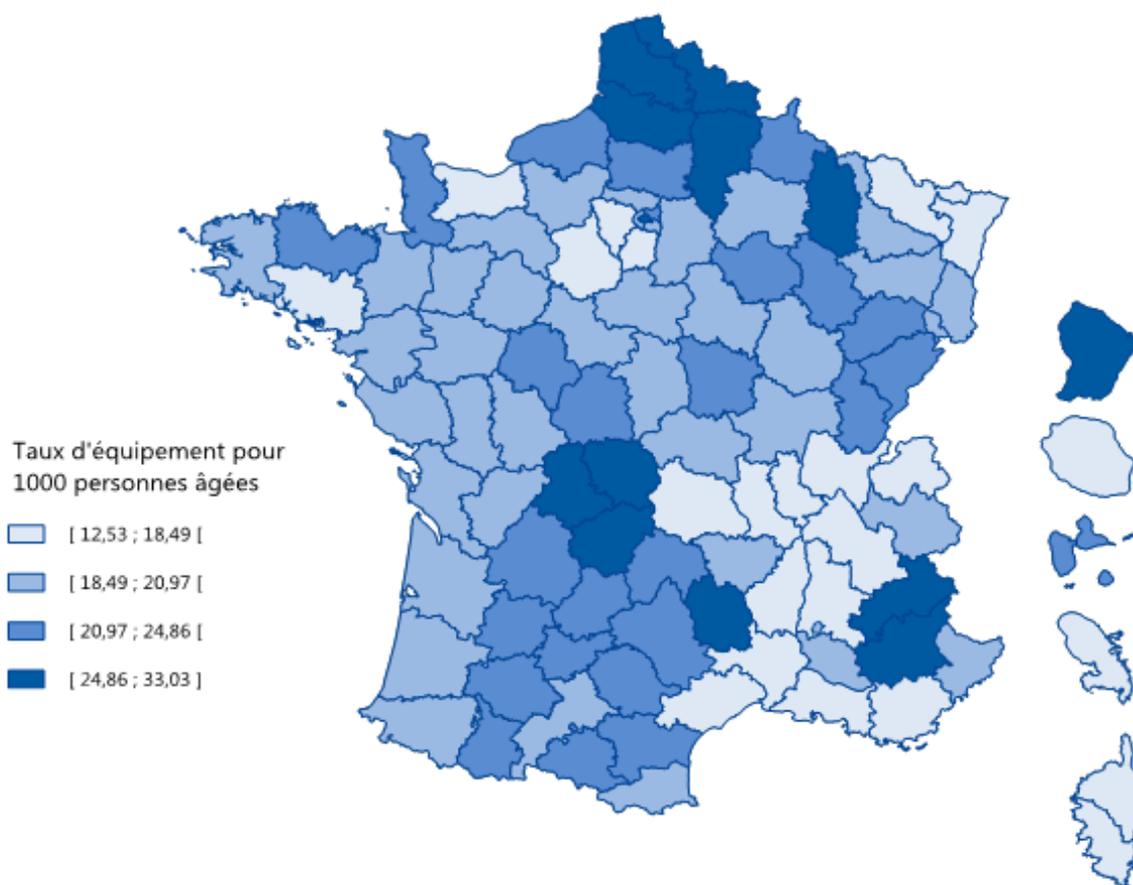


Source : FINESS – Traitements CNSA, INSEE.

On constate que les zones les mieux dotées en établissements, au regard du taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées, sont situées en grande partie dans l'ouest et le centre-est de la France. Les zones les moins dotées en établissements, au regard de ce même indicateur, sont en grande partie le sud et le nord de la France ainsi que les DOM.

On observe également une disparité en matière d'équipement dans une même région, par exemple en Île-de-France, où le taux d'équipement varie de 35,45 places à 106,28 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans.

Services



Source : FINESS – Traitements CNSA, INSEE.

On constate que les zones les mieux dotées en services, au regard du taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées, sont situées en grande partie dans le nord, une partie du centre-ouest et le sud-ouest de la France.

Le taux d'équipement des services apparaît pour une large partie comme le miroir inversé de celui des établissements à l'exception de la zone littorale méditerranéenne. Cette zone est dotée de presque autant de services que d'établissements.

Les zones les moins dotées en services, au regard de ce même indicateur, se trouvent en grande partie au sud-est de la France où la densité de l'offre de soins infirmiers libéraux peut notamment expliquer cette situation.

On observe également une disparité en matière d'équipement dans une même région, par exemple en Île-de-France.

Selon cet indicateur, la Guyane est bien dotée en services.

Si on compare les deux cartes, nous constatons une disparité du nombre de places en établissements et du nombre de services en fonction des régions. Pour le nord du territoire par exemple, la part des services est plus importante que celle des établissements. Une situation inverse est constatée dans le centre de la France.

2. Évolution prévisionnelle de l'offre

2.1. Panorama général de la programmation

Les cinq années qui viennent seront celles de l'achèvement des plans de création de places en établissements et services médico-sociaux dans le champ des personnes âgées.

Sans distinction d'enveloppe, la programmation de l'offre médico-sociale inscrite dans l'outil SEPPIA pour la période 2019-2023 indique une prévision d'installation de **16 563 places** pour **un montant de 207,8 millions d'euros**.

96 % des places restant à installer sont programmées entre 2019 et 2021. À compter de 2023, les livraisons de places seront résiduelles.

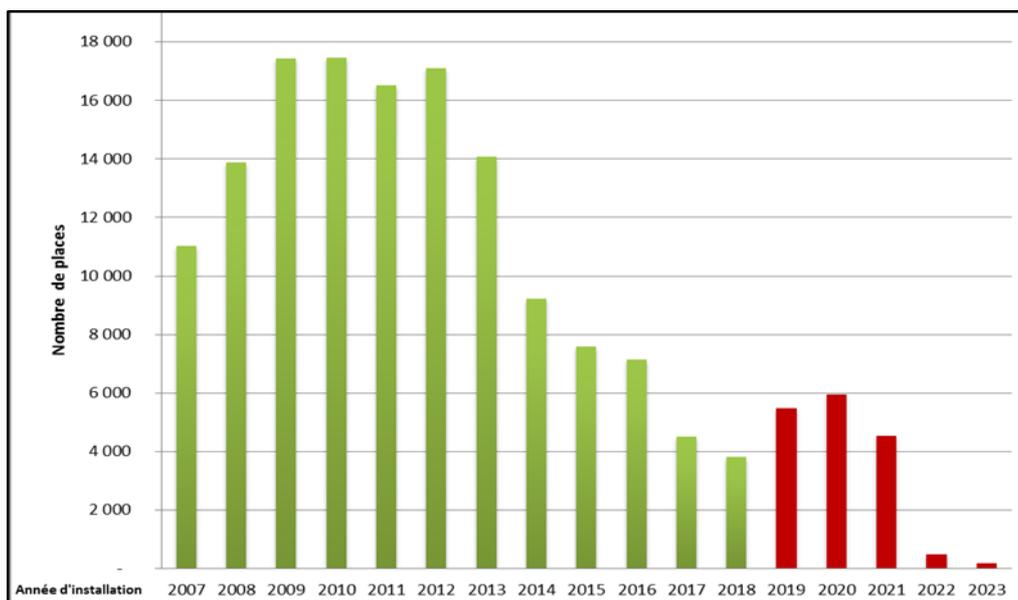
Ainsi, au vu des installations des années précédentes, les prévisions 2019 paraissent réalistes (une partie des prévisions d'installation 2018 a été reportée en 2019). Les prévisions d'installation en places pour 2020 et 2021 présentent en revanche un volume relativement important.

Tableau 3 : Prévisions d'installation (en places) de 2019 à 2023

Année	Prévisions d'installation (en places)
2019	5 462
2020	5 926
2021	4 517
2022	480
2023	177

Source : SEPPIA.

Figure 2 : Évolution du nombre de places installées dans le champ des personnes âgées effectives (2007-2018) et prévisionnelles (2019-2023)



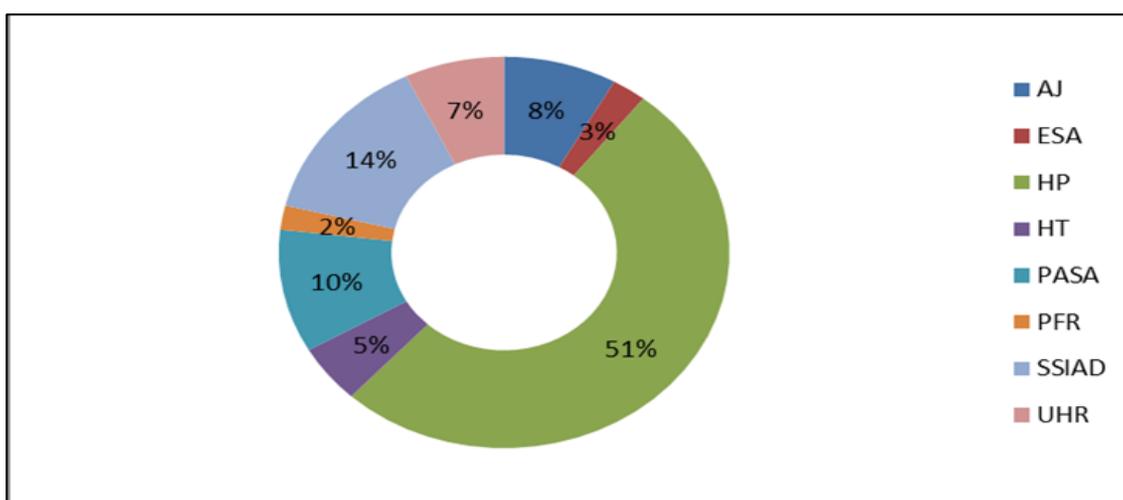
Source : SEPPIA.

Entre 2019 et 2023, **9 720 places d'hébergement permanent devraient être installées pour un montant de 106,4 millions d'euros** ; 26 % de ces places seraient installées en Île-de-France et 16 % en Nouvelle-Aquitaine.

Ces places d'hébergement permanent représentent **51 % des crédits programmés**.

Ainsi, comme les années précédentes, **l'accompagnement institutionnel** (hébergement permanent, UHR et pôle d'activités et de soins adaptés – PASA) **reste très majoritaire** (68 % des crédits programmés par les ARS).

Figure 1 : Répartition des crédits programmés entre 2019 et 2023 par mode d'accompagnement

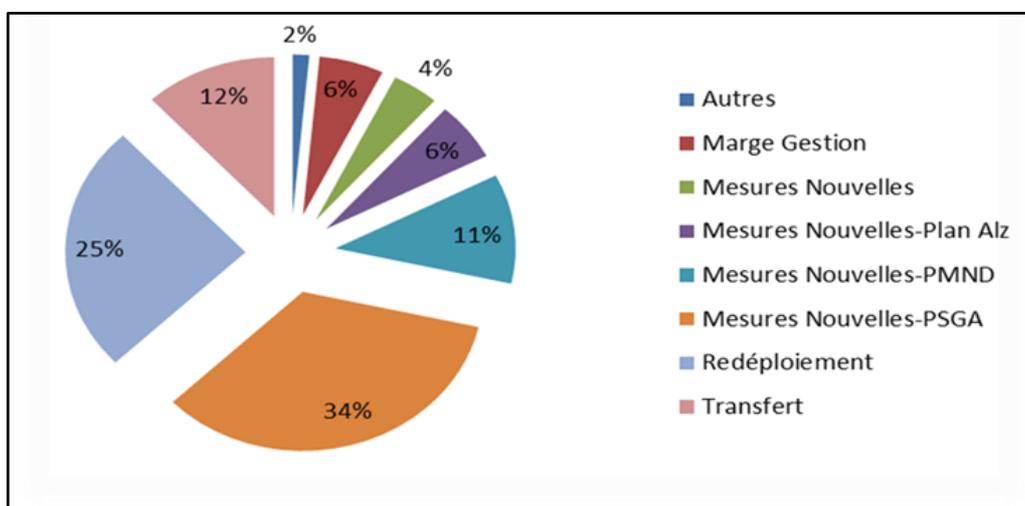


Source : SEPPIA.

Concernant les crédits programmés entre 2019 et 2023 au titre des personnes âgées, une disparité des sources de financement utilisées par les ARS est constatée. Les crédits relevant des mesures des plans Solidarité grand âge (PSGA), Alzheimer et Maladies neurodégénératives (PMND) représentent 51 % des crédits programmés par les ARS. On compte par ailleurs 4 % de crédits relevant de mesures nouvelles antérieures à ces plans. 45 % des crédits programmés relèvent des opérations propres aux ARS. En effet, 12 % de crédits de « transfert », 25 % de crédits de « redéploiement », 6 % de crédits « de marge de gestion » et 2 % de crédits dits « autres » composent cet ensemble.

Au regard des trois premières enveloppes, les ARS ont fait le choix de financer des places supplémentaires en EHPAD pour un montant de 69,40 millions d'euros, soit 5 818 places au-delà des places notifiées dans le cadre des plans gouvernementaux.

Figure 2 : Répartition des crédits programmés entre 2019 et 2023 par type d'enveloppe



Source : SEPPIA.

L'offre spécifiquement dédiée à l'accompagnement des personnes atteintes **de la maladie d'Alzheimer et de maladies neurodégénératives représente 22 % des crédits programmés.**

Les mesures nouvelles restent majoritaires (55 %), mais on constate que 25 % des crédits programmés sont issus de redéploiements, ce qui illustre le mouvement de transformation du secteur médico-social.

Les redéploiements consistent à utiliser les crédits d'assurance maladie d'une structure médico-sociale au profit d'une autre structure médico-sociale (par exemple, le redéploiement de crédits de places d'hébergement temporaire vers des places d'hébergement permanent).

2.2. Impact de la programmation sur l'offre territoriale

Évolution nationale du taux d'équipement

Parallèlement au développement de l'offre médico-sociale, la population française connaît une évolution dynamique. Il est donc intéressant de **mesurer l'impact combiné des créations de places et de l'augmentation de la population sur l'évolution des taux d'équipement.**

Dans le tableau suivant, la première colonne indique le taux d'équipement fin 2018. Ensuite, les taux d'équipement ont été projetés jusqu'à 2023, année de fin de programmation.

Tableau 4 : Évolution des taux d'équipement entre fin 2018 et fin 2023

ESMS	Taux d'équipement pour 1 000 personnes au 31/12/2018	Taux d'équipement pour 1 000 personnes au 31/12/2023	Taux d'évolution 2018-2023
AJ	2,59	2,53	-2,3 %
HP	97,37	87,83	-9,8 %
HT	1,94	1,85	-4,6 %
SSIAD	20,36	18,43	-9,5 %
UHR	0,19	0,27	42,1 %
Total	122,46	110,90	-9,4 %

Sources : Taux d'équipement 31/12/2018, FINESS au 31/12/2018 et population estimée des 75 ans et plus au 01/01/2018, INSEE.

Taux d'équipement 31/12/2023, FINESS au 31/12/2018 + SEPIA programmation 2019-2023 + population des 75 ans et plus au 01/01/2023 (INSEE OMPHALE 2011 scénario central).

La programmation de nouvelles places sur la période ne compense pas la croissance du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus.

Ainsi, sur la période 2018-2023, nous observons une diminution prévisionnelle du taux d'équipement de près de 10 %, mais une forte augmentation du nombre de places pour des personnes nécessitant des modalités d'hébergement renforcées. Les régions tentent donc de répondre aux besoins des nouveaux profils de résidents entrant en EHPAD de manière adaptée.

2 Plans nationaux : réalisations au 31 décembre 2018 et programmation 2019-2023

Trois plans gouvernementaux ont été déployés pour permettre le développement d'une offre adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes sur l'ensemble du territoire français : le plan Solidarité grand âge ou PSGA (2007-2012), le plan Alzheimer (2008-2012) et le plan Maladies neurodégénératives ou PMND (2014-2019).

Ces plans prévoient des objectifs de création de places nouvelles d'établissements et de services. Le PSGA prévoyait également le renforcement de la médicalisation des EHPAD pour accompagner l'évolution des besoins.

Ce document présente l'état d'avancement au 31 décembre 2018 et les prévisions (2023) du PSGA, du plan Alzheimer et du plan Maladies neurodégénératives, tels que retracés par les ARS dans l'application SEPPIA gérée par la CNSA.

1. Plan Solidarité grand âge

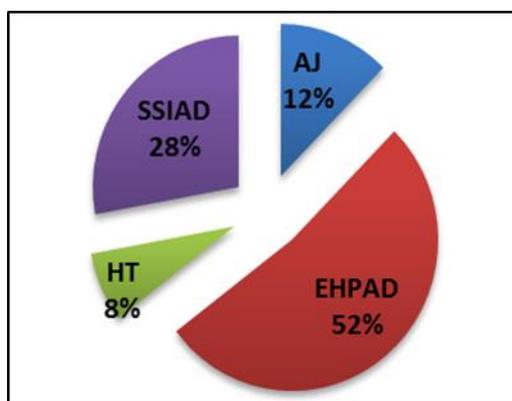
1.1. Places et montants notifiés

Entre 2007 et 2012, la CNSA a notifié l'intégralité des crédits du plan Solidarité grand âge aux ARS pour un total de **858,4 millions d'euros** pour la création de **86 595 places** en faveur des personnes âgées.

Tableau 5 : Crédits notifiés au titre du PSGA

ESMS notifiés	En places	En millions €
AJ	10 689	112,4
EHPAD	45 278	420,6
HT	6 473	69,7
SSIAD	24 155	255,7
Total	86 595	858,4

Figure 5 : PSGA – répartition des places notifiées



Source : SEPPIA.

1.2. Autorisations de places et engagements de crédits : 94 % d'autorisations au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, **81 681 places ont été autorisées**, ce qui représente un montant de **823,8 millions d'euros** engagés par les ARS.

Tableau 6 : Autorisation et engagement des enveloppes de mesures nouvelles

ESMS	Autorisation en places	Autorisation en millions €
AJ	7 916	84,2
HP	44 611	427,7
HT	5 106	54,7
SSIAD	24 049	257,2
Total	81 681	823,8

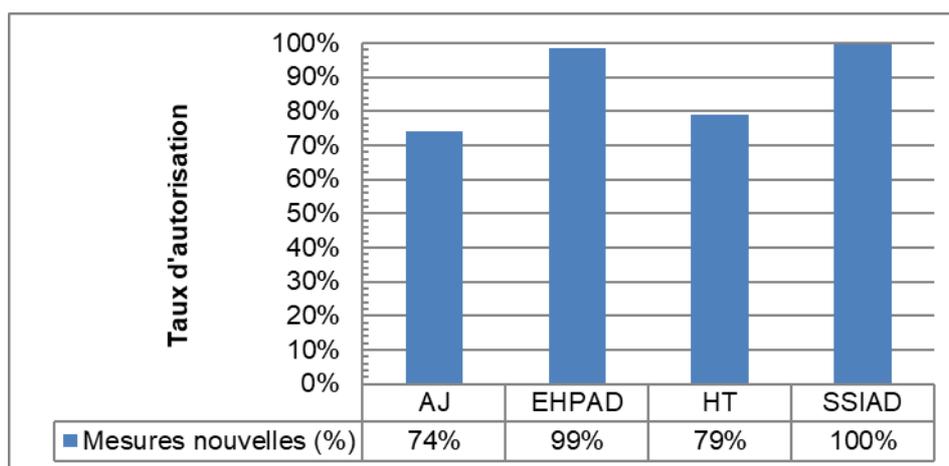
Source : SEPIIA.

Globalement, **94 % des places notifiées ont donc été autorisées**. Les EHPAD et les SSIAD présentent les pourcentages d'autorisations les plus élevés : **99 % des places en EHPAD et 100 % des places en SSIAD notifiées** ont été autorisées.

Le taux d'engagement des crédits dédiés aux places d'hébergement permanent en EHPAD (raisonnement en euros et non en places : montant engagé/montant notifié) **est de 98 %**.

Bien qu'en progression, les projets d'hébergement temporaire et d'accueil de jour restent moins avancés : **respectivement 79 % et 74 % des places notifiées ont été autorisées**. En comparaison avec 2017², on observe que les projets d'hébergement temporaire autorisés connaissent une diminution, mais que les projets d'accueil de jour autorisés augmentent.

Figure 6 : Taux d'autorisations au 31 décembre 2018 au titre du PSGA



Source : SEPIIA.

² Respectivement 78 % pour les HT et 75 % pour les AJ.

1.3. Installation de places et consommation de crédits : consommation intégrale au 31 décembre 2023

Tableau 7 : places et consommation des crédits dans le secteur des personnes âgées au 31 décembre 2023

ESMS	Réalisation au 31/12/2018 En places installées	Réalisation au 31/12/2018 En millions € consommés	Programmation 2019-2023 En places installées	Programmation 2019-2023 En millions € consommés	Prévision au 31/12/2023 En places installées	Prévision au 31/12/2023 En millions € consommés
AJ	7 543	79,9	1 072	11,8	8 615	91,7
HP	41 523	394,8	3 977	42,2	45 500	437,0
HT	4 750	50,7	566	6,3	5 317	57,0
SSIAD	23 935	255,9	775	10,2	24 710	266,1
Total	77 751	781,3	6390	70,5	84 141	851,8

Source : SEPPIA.

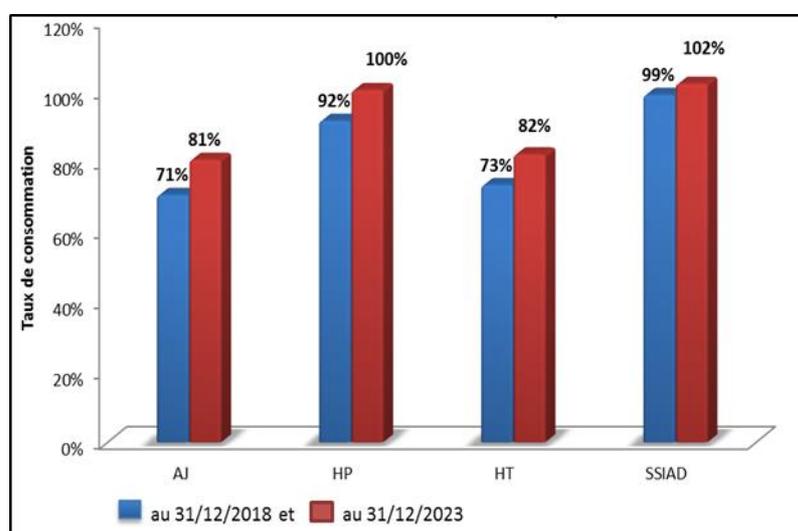
Au 31 décembre 2018, **77 751 places** ont été installées (soit **90 %** des places notifiées contre 88 % des places notifiées en 2017) pour un montant de **781,3 millions d'euros**.

Grâce aux crédits du plan PSGA, **6 390 places supplémentaires** ouvriront entre 2019 et 2023.

Ainsi, **au 31 décembre 2023, 84 141 places** auront été installées (97 % des places notifiées), **et 851,8 millions d'euros (99 % des crédits notifiés)** seront consommés pour des places relevant du périmètre du PSGA.

Les objectifs en termes d'hébergement permanent et de SSIAD seront dépassés. En revanche, ceux fixés pour le développement des structures de répit ne seront pas atteints (81 % pour les AJ et 82 % pour les HT).

Figure 7 : PSGA – taux de consommation effective 2018 et prévisionnel 2023



Source : SEPPIA – en montant.

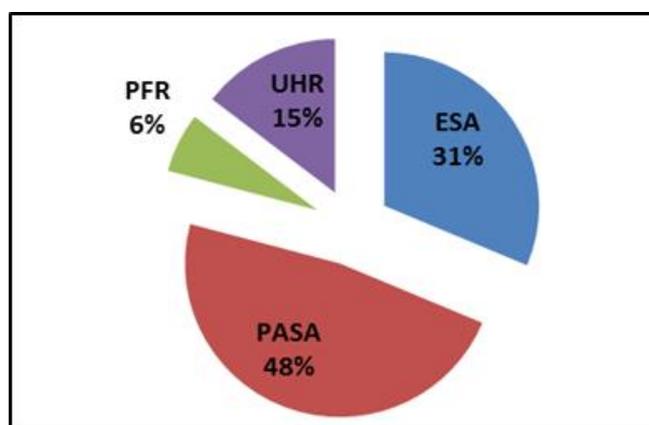
2. Plan national Alzheimer et plan Maladies neurodégénératives

2.1. Places et montants notifiés

Tableau 8 : Crédits notifiés au titre du plan national Alzheimer

ESMS notifiés	En places	En millions €
ESA	4 988	74,9
PASA	-	114,3
PFR	-	15
UHR	1 660	34,9
Total	6 648	239,1

Figure 3 : Répartition des crédits notifiés au titre du PNA



Source : SEPPIA.

Dans le cadre de la mise en œuvre du **plan national Alzheimer 2008-2012**, la CNSA a notifié aux ARS **239,1 millions d'euros** pour la création de **6 648 places d'équipes spécialisées Alzheimer (ESA)** et d'**UHR** (ainsi que des PASA et des plateformes d'accompagnement et de répit – PFR – non comptabilisés en nombre de places dans SEPPIA).

Les PASA, avec une enveloppe de plus de 114 millions d'euros, représentaient **48 % des crédits notifiés**.

31 % des crédits ont été destinés aux ESA. Pour de nombreuses ARS, le dispositif fonctionne bien, mais les files d'attente des services ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des demandes.

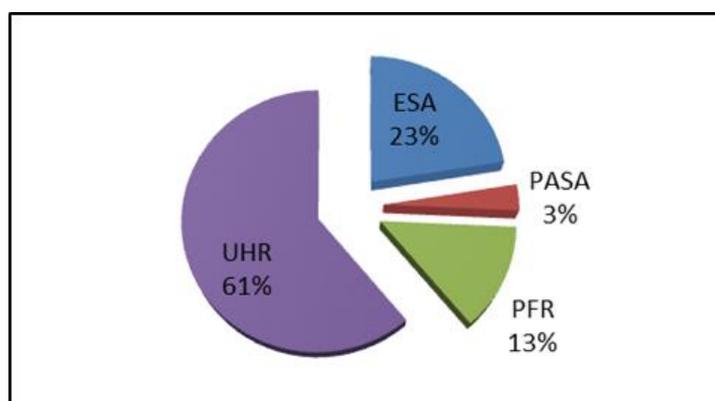
49,4 millions supplémentaires ont été notifiés **au 31 décembre 2018** dans le cadre du **plan Maladies neurodégénératives** afin de poursuivre le développement de ces formules.

2.2. Autorisations de places et engagements de crédits au 31 décembre 2018

Tableau 9 : Répartition des crédits notifiés au titre du PMND

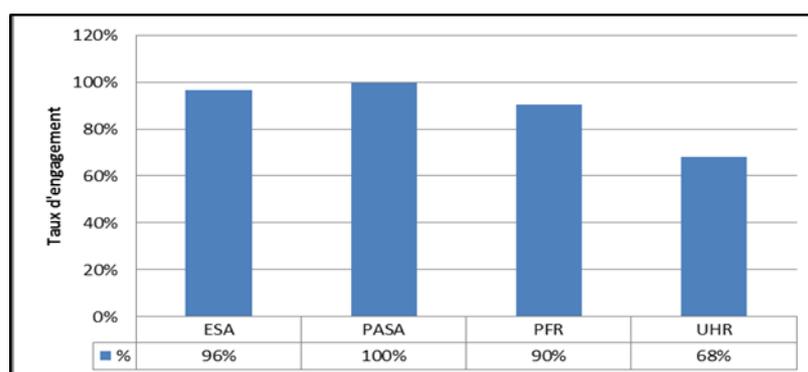
ESMS notifiés	En places	En millions €
ESA	740	11,1
PASA	-	1,6
PFR	-	6,5
UHR	1 680	30,2
Total	2 420	49,4

Figure 4 : Répartition des crédits notifiés au titre du PMND



Source : SEPIIA.

Figure 5 : taux d'engagement au 31 décembre 2018 au titre du PNA et du PMND



Source : SEPIIA.

Au 31 décembre 2018, **236,7 millions d'euros** ont été engagés par les ARS en faveur **des structures relevant du plan Alzheimer, soit 99 % des objectifs.**

Concernant la mise en œuvre du **plan Maladies neurodégénératives**, le taux d'engagement est de **51 % des montants notifiés** (49,4 millions d'euros).

2.3. Installation de places et consommation de crédits : 99 % des crédits seront consommés au 31 décembre 2023

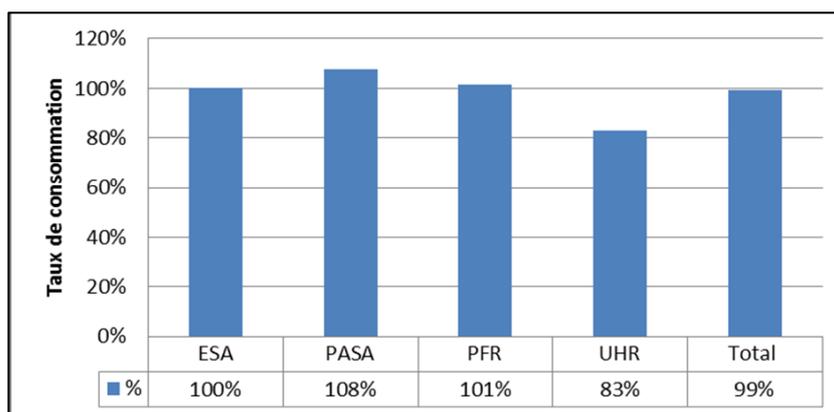
Au 31 décembre 2018, 251,4 millions d'euros ont été consommés par les ARS au titre du plan national Alzheimer (230,4 millions d'euros) et du PMND (21 millions d'euros), soit 87 % des crédits notifiés.

35,5 millions d'euros sont programmés pour des installations prévues entre 2019 et 2023, soit un montant total consommé de 286,9 millions d'euros et un taux de consommation de 99 % fin 2023.

Tableau 10 : Répartition des crédits en places et en millions d'euros (réalisation, programmation et prévision)

ESMS	Places installées (réalisation au 31/12/2018)	En millions € consommés (réalisation au 31/12/2018)	Places installées (programmation 2019-2023)	En millions € consommés (programmation 2019-2023)	Places installées (prévision au 31/12/2023)	En millions € consommés (prévision au 31/12/2023)
ESA	5 468	82,0	254	4,2	5 722	86,2
PASA	-	108,0	-	16,9	-	124,9
PFR	-	19,4	-	2,4	-	21,8
UHR	2 152	42,0	544	12,0	2 696	54,0
Total	7 620	251,4	798	35,5	8 418	286,9

Figure 11 : Taux de consommation prévisionnel au 31 décembre 2023



Source : SEPIIA.

3. Tous plans confondus

Les trois plans gouvernementaux (PSGA, PNA et PMND) confondus ont permis de notifier au total 95 663 places nouvelles. Au 31 décembre 2018, 89 % des places notifiées ont été installées.

De plus, 7 188 places sont programmées entre 2019 et 2023 (sauf PASA et PFR).

Au 31 décembre 2023, 97 % des places notifiées seront programmées.

Tableau 11 : En places

ESMS	Places notifiées	Places installées au 31/12/2018	Places programmées 2019-2023	Prévisions au 31/12/2023	%
AJ	10 689	7 543	1 072	8 615	81 %
HP	45 278	41 523	3 977	45 500	100 %
HT	6 473	4 750	566	5 316	82 %
SSIAD	24 155	23 935	775	24 710	102 %
ESA	5 728	5 468	254	5 722	100 %
UHR	3 340	2 152	544	2 696	81 %
Total	95 663	85 371	7 188	92 559	97 %

Tableau 12 : En montants

ESMS	Montants notifiés	Réalisation au 31/12/2018 en montants	Programmation 2019-2023 en montants	Montants prévisionnels	%
AJ	112,4	79,9	11,8	91,7	82 %
HP	420,6	394,8	42,2	437	104 %
HT	69,7	50,7	6,3	57	82 %
SSIAD	255,7	255,9	10,2	266,1	104 %
ESA	86	82,0	4,2	86,2	100 %
PASA	115,9	108,0	16,9	124,9	108 %
PFR	21,5	19,4	2,4	21,8	101 %
UHR	65,1	42,0	12	54	83 %
Total	1 146,9	1 032,7	106	1 138,7	99 %

90 % des crédits ont été consommés au 31 décembre 2018.

Entre 2019 et 2023, 40 % des crédits programmés concernent les places en hébergement permanent, dont plus de la moitié (56 %) dans trois régions au titre des trois plans PSGA, PNA et PMND. : Hauts-de-France, Île-de-France et Occitanie.

Tableau 13 : Synthèse des trois plans (PSGA/PNA/PMND)

ESMS	Notifiés en M€	Engagés en M€	Engagés en %	Consommés en M€	Consommés en %	Programmés (19-23) en M€	Programmés (19-23) en %	Montant prév. Fin 2022 (M€)	Tx d'exécution prév. Fin 2022 (%)
AJ	112,40	84,20	75 %	79,90	71 %	11,80	10 %	91,70	82 %
HP	420,60	427,70	102 %	394,80	94 %	42,20	10 %	437,00	104 %
HT	69,70	54,70	78 %	50,70	73 %	6,30	9 %	57,00	82 %
SSIAD	255,70	257,20	101 %	255,90	100 %	10,20	4 %	266,10	104 %
ESA	86,00	82,90	96 %	82,00	95 %	4,20	5 %	86,20	100 %
PASA	115,90	115,60	100 %	108,00	93 %	16,90	15 %	124,90	108 %
PFR	21,50	19,40	90 %	19,40	90 %	2,40	11 %	21,80	101 %
UHR	65,10	44,20	68 %	42,00	65 %	12,00	18 %	54,00	83 %
Total	1 146,90	1 085,90	95 %	1 032,70	90 %	106,00	9 %	1 138,70	99 %

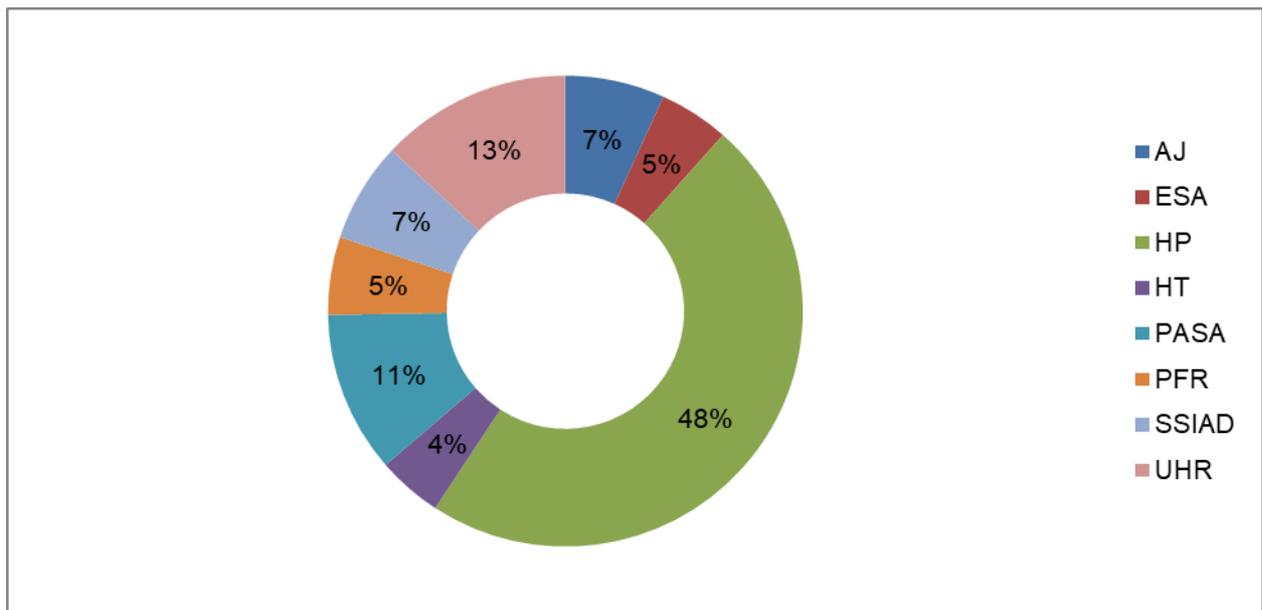
- >95 % des montants ont été engagés au 31 décembre 2018 ;
- >90 % des montants ont été consommés au 31 décembre 2018 ;
- >9 % des montants sont programmés entre 2019 et 2023 ;
- >99 % des montants seront consommés au 31 décembre 2023.

4. Réalisations de l'année 2018

En 2018, 3 305 places (hors PASA et plateformes d'accompagnement et de répit, non comptabilisés en places) destinées à l'accompagnement des personnes âgées ont été installées, pour un montant de **45,8 millions d'euros**.

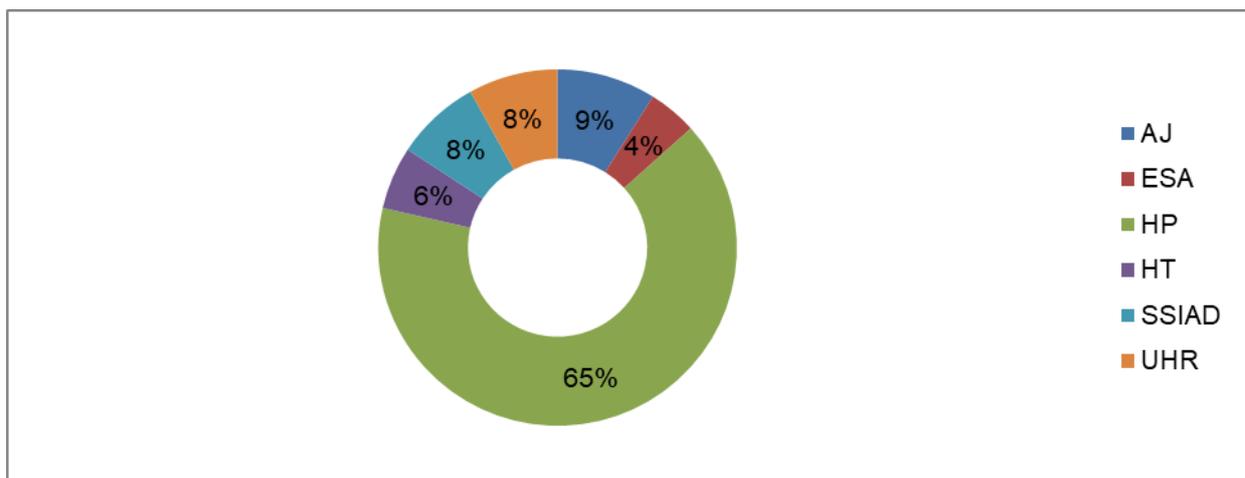
48 % des crédits ont été consommés pour l'installation de places d'hébergement permanent.

Figure 12 : Répartition des montants consommés en 2018 par mode d'accompagnement



Source : SEPIIA.

Figure 13 : Répartition des places installées en 2018 par mode d'accompagnement



Source : SEPIIA.

Conclusion

Tout comme le bilan des plans dans le champ des personnes en situation de handicap, ce bilan ne porte que sur une partie de l'offre et est centré sur le suivi des plans.

On y voit la programmation financière par les agences régionales de santé des mesures permettant de faire le bilan des dynamiques régionales en matière d'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées. Ces données sont actualisées tous les ans par les ARS dans un contexte de transformation de l'offre et de fin des principaux plans du secteur.

En 2018, les ARS poursuivent le déploiement des dispositifs liés à ces derniers pour un meilleur maillage territorial. Ce bilan met également en exergue les efforts réalisés par les ARS sur leurs enveloppes propres. Elles confirment ainsi leur souhait d'offrir un panel diversifié de réponses aux besoins des personnes âgées et de leurs aidants. De ce fait, les modalités d'hébergement et d'accompagnement dans le champ des personnes âgées connaîtront très probablement une évolution ces prochaines années, qui peut être perçue au travers des actions de programmation des ARS. Il sera par ailleurs nécessaire d'analyser celles-ci au regard de la fin des plans nationaux, d'une part, et des futures politiques de l'autonomie, d'autre part, y compris en lien avec les impacts que la crise sanitaire du Covid-19 pourra avoir sur l'organisation de l'offre d'accompagnement et d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Glossaire

AJ	Accueil de jour
ARS	Agence régionale de santé
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESA	Équipe spécialisée Alzheimer
ESMS	Établissements et services médico-sociaux
FINESS	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
HP	Hébergement permanent
HT	Hébergement temporaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MN	Mesures nouvelles
PASA	Pôle d'activité et de soins adaptés
PFR	Plateforme d'accompagnement et de répit
PMND	Plan Maladie neurodégénératives
PRIAC	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PSGA	Plan Solidarité grand âge
SEPPIA	Suivi de l'exécution et de la programmation pluriannuelle des installations et des autorisations
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
UHR	Unité d'hébergement renforcée

www.cnsa.fr
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
www.monparcourshandicap.gouv.fr



CNSA
66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex 14
Tél. : 01 53 91 28 00 – contact@cnsa.fr


Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie